

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 11 OCTOBRE 2018 A 20 HEURES**

**Président de la séance** : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

**Présents** : M. LAFITTE Frédéric, Mme CASTETS Anne, Mme MARTINS Sylvie, M. CHOQUET Alban, Mme DAGUERRE Chantal, M. DUVIGNAU Thierry, Mme GARDESSE Corine, M. JUZAN Marc, M. LACOUTURE Jean-Luc.

**Absents ayant donnés procuration** : Mme LABIDALLE Martine à Mme DAGUERRE Chantal, M. MALBRANQUE François à M. DUVIGNAU Thierry.

**Absent** : M. DESORMIERE Bernard

**Absent excusé** : M. SOURROUILLE Christophe

**Secrétaire de séance** : M. CHOQUET Alban

Le compte-rendu du Conseil municipal du 30 août 2018 est accepté à l'unanimité

**Salle des sports : nouvelle esquisse de l'architecte et divers diagnostics**

Mme CASTETS interroge ses collègues sur la nécessité de soumettre l'avant-projet sommaire des travaux d'extension du hall des sports aux futurs utilisateurs (associations).

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'envoyer, pour information, l'avant-projet sommaire par mail à l'ensemble des présidents d'associations et de le diffuser également sur le site internet de la commune.

**Modification du marché de maîtrise d'œuvre :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la décision prise lors du Conseil Municipal du 29 juin 2018 et à la réunion du 05 septembre 2018, de limiter le projet le projet à l'extension du hall des sports avec autofinancement maximum à hauteur de 225 000 € HT (hors participation ACCA et DETR), il convient de procéder à une modification du marché 2017-02 avec Labatut Architecture.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes sur le formulaire « EXE10 » :

3-1 achèvement de la mission fixée au 31/12/2019 remplacé par **achèvement de la mission fixée au 31/12/2020**,

5-1 extension et réhabilitation du bâtiment remplacé par **extension du bâtiment**,

14-1 enveloppe travaux fixée par le maître d'ouvrage : 225 00 € HT (300 000 €TTC) remplacé par **enveloppe travaux fixée par la maître d'ouvrage : 180 000 €HT (216 000 €TTC)**.

Monsieur le Maire ajoute qu'en validant ces modifications, le titulaire s'engage à maintenir son taux de rémunération à 10% et ce, malgré la baisse du montant alloué aux travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- d'approuver les modifications au marché 2017-02 relatif aux travaux d'extension du hall des sports telles qu'énoncées ci-dessus par Monsieur le Maire,
- charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à ces modifications.

### **Diagnostics avant travaux :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'avant le lancement de travaux d'extension du hall des sports il convient de faire réaliser des diagnostics amiante, plomb et état parasitaire de la partie contigüe à l'extension.

Suite au Conseil Municipal du 30 août 2018, un devis détaillé et chiffré a été demandé à trois entreprises selon un critère de notation 100% prix.

Deux entreprises ont répondu, à savoir :

- Agenda Diagnostics pour un montant de 500,00 €HT avec 60€ de frais d'analyse échantillon amiante par prélèvement en sus, (4 analyses prévus)
- SESO pour un montant de 410,00 €HT avec 45€ de frais d'analyse par analyse en sus. (10 à 15 analyses prévus)

Au vu du critère retenu à savoir 100% prix, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de SESO pour un montant de 410,00 € HT non compris les frais d'analyses.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de retenir la proposition de SESO pour un montant de 410,00 € HT non compris les frais d'analyses,
- charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette prestation.

### **Choix des assurances**

Madame GARDESSE Corine rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande de devis et suite à un premier envoi, le courtier de la SMACL et celui de Groupama ont été reçu en mairie afin de présenter leur offre et répondre à des demandes de précisions.

Après étude des propositions, il apparaît qu'il y a peu de différence entre les formules avec ou sans franchise. Mme GARDESSE suggère par conséquent de conserver une formule sans franchise sauf pour le matériel ancien à savoir pour une remorque et le tracteur de marque John Deere.

Elle ajoute que la présentation de la SMACL était plus détaillée que celle de son concurrent.

Mme GARDESSE et Monsieur LAFITTE qui ont tous deux étudié les propositions proposent de retenir la proposition de la SMACL pour un montant de 6502 € TTC. Actuellement, la cotisation annuelle s'élève à 11 123,43 € TTC.

Il faut noter que le contrat se renouvelle par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans mais il peut être révisé avant sur demande.

Après avoir entendu l'exposé de Mme GARDESSE et de Monsieur LAFITTE, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de retenir la proposition de la SMACL pour un montant de 6502 € TTC.
- charge Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à cette opération.

### **Travaux de fossés sur la commune**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux inondations du mois juin, il avait demandé un devis de l'entreprise Laloubère à Hauriet pour des travaux de réfection des fossés.

Le devis s'élevait à 4358,00 €HT.

L'entreprise a finalement travaillé 5 heures de plus que prévu et la facture s'élève à 4758,00 €HT.

Mme CASTETS rappelle au Conseil Municipal qu'elle va à la rencontre des habitants du quartier de Lagastet, touchés par les inondations afin de recueillir des informations et témoignages à l'aide d'une fiche élaborée à cet effet.

Mme CASTETS souhaiterait que la municipalité s'exprime sur le sujet devant les habitants du quartier afin d'uniformiser le discours et apaiser les craintes et inquiétudes des riverains sur ces sujets sensibles. Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le technicien du SIMAL afin de réaliser des diagnostics précis.

Mme MARTINS suggère de faire participer les référents du PCS à cette réunion avec la population du quartier.

Monsieur le Maire évoque une question qui a resurgi récemment au sujet du chemin rural du Cabé. Monsieur Lafitte suggère de ne rien faire et de laisser les propriétaires particuliers s'arranger entre eux étant donné qu'il s'agit d'un chemin privé.

### **Voirie : prévision travaux 2018**

Monsieur le Maire explique que comme chaque année la Communauté de Communes demande aux communes les travaux de voirie à prévoir sur l'année à venir afin de procéder à la préparation d'un marché de travaux. Les travaux demandés en 2016 n'ont pas été réalisés car la commune n'était pas prioritaire (travaux plus urgents sur d'autres communes), la demande est reconduite pour **2018**.

Mme CASTETS demande une précision sur la compétence exercée par la Communauté de Communes sur la voirie.

M. LAFITTE explique que la commune d'Aurice est propriétaire de la voirie mais qu'elle a transféré la compétence entretien (roulement) à la Communauté de Communes Chalosse Tursan.

### **Transfert de charges**

Monsieur le Maire annonce que la réunion de la **CLET** (commission de transfert des charges) a lieu ce jour à la Communauté de Communes Chalosse Tursan. La commune d'Aurice devrait percevoir les sommes suivantes : 8000 € au titre du fauchage, 2337 € pour le curage des fossés, 334 € pour l'élagage et enfin 680 € pour l'association Pastous et Pastourettes (cette somme sera reversée à l'association).

### **Divers**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au problème soulevé par des administrés relatif à l'augmentation très importante de la taxe des ordures ménagères.

En effet, cette taxe est prélevée sur la taxe foncière que les contribuables reçoivent en ce moment même.

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des démarches qu'il a accompli afin de comprendre les raisons de cette forte augmentation (+58%). Il a pris contact avec la direction du Sictom du Marsan, la Communauté de Communes qui exerce la compétence qui lui a été délégué par le Sictom du Marsan et enfin, les services fiscaux chargés du recouvrement.

Monsieur le Maire a pu obtenir l'explication suivante à savoir que l'exonération de la société STEF dont le siège social est situé à Aurice a entraîné une diminution des bases locatives de la commune qui s'est répercutée sur le taux d'imposition de chaque contribuable.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de venir expliquer la situation devant le Conseil Municipal lors de cette même séance. Monsieur Pruet n'ayant pu se libérer, Monsieur le Maire propose de demander une autre rencontre.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas rencontrer Monsieur le Président de la Communauté de Communes mais souhaite trouver une solution pour ne pas que cette situation perdure.

M.LAFITTE a demandé à Monsieur PRUET si d'autres communes étaient concernées par une augmentation aussi importante car la solidarité a parfois « jouée » par le passé. Monsieur PRUET n'a pas apporté de réponse à cette question pour l'instant.

Le Conseil municipal aimerait savoir pourquoi la STEF est exonérée de sa TEOM, quels sont les textes qui lui permettent de demander une telle exonération ?

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un exercice d'évacuation incendie a été réalisée cette semaine à l'école d'Aurice en présence de Philippe DUVIGNAU, agent communal et pompier volontaire. L'école a été évacuée en 1 minute et 24 secondes, ce qui est un bon résultat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de changement intervenu au sein d'associations de la commune à savoir Monsieur Jean-Claude LAMOTHE qui est devenu président de la Pétanque et Monsieur Jean-Pierre GUDE qui est devenu président de l'Association des Chemins Privés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un souhait de changement d'horaires formulé par Stéphanie FRECHET, secrétaire de Mairie. Les horaires proposés sont les suivants :

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h00 à 11h30 et de 12h30 à 17h00**

**et le mercredi de 8h00 à 11h00.**

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces nouveaux horaires.

Monsieur le Maire revient sur la mise en place du compte épargne temps du personnel communal qui avait été débattu en début d'année. Il explique que la délibération définitive n'a pas été transmise en Préfecture car le secrétaire précédent attendait d'avoir recueilli l'aval du Centre de Gestion ce qui est chose faite depuis juin. Monsieur le Maire explique que la délibération sera transmise rapidement à la Préfecture permettant ainsi l'entrée en vigueur du dispositif pour les agents qui en feront la demande.

**La séance est levée à 23h00.**